



REPENSER NOS JARDINS POUR S'ADAPTER AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE : QU'EST-CE QUE
CELA IMPLIQUE ?



chaque
jardin
compte

LES ENTREPRISES DU PAYSAGE

Le changement climatique, qu'est-ce que c'est?

• Le changement climatique, qu'est-ce que c'est?

Définition

Variation de l'état du climat et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus.

Les changements climatiques peuvent être dus à des processus internes naturels ou à des forçages externes, notamment les modulations des cycles solaires, les éruptions volcaniques ou des changements anthropiques persistants dans la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres.

[Intergovernmental Panel on Climate Change - IPCC](#)

• Le changement climatique, qu'est-ce que c'est?

Le principal responsable : l'espèce humaine

Dégradation des sols

Destruction de la biodiversité

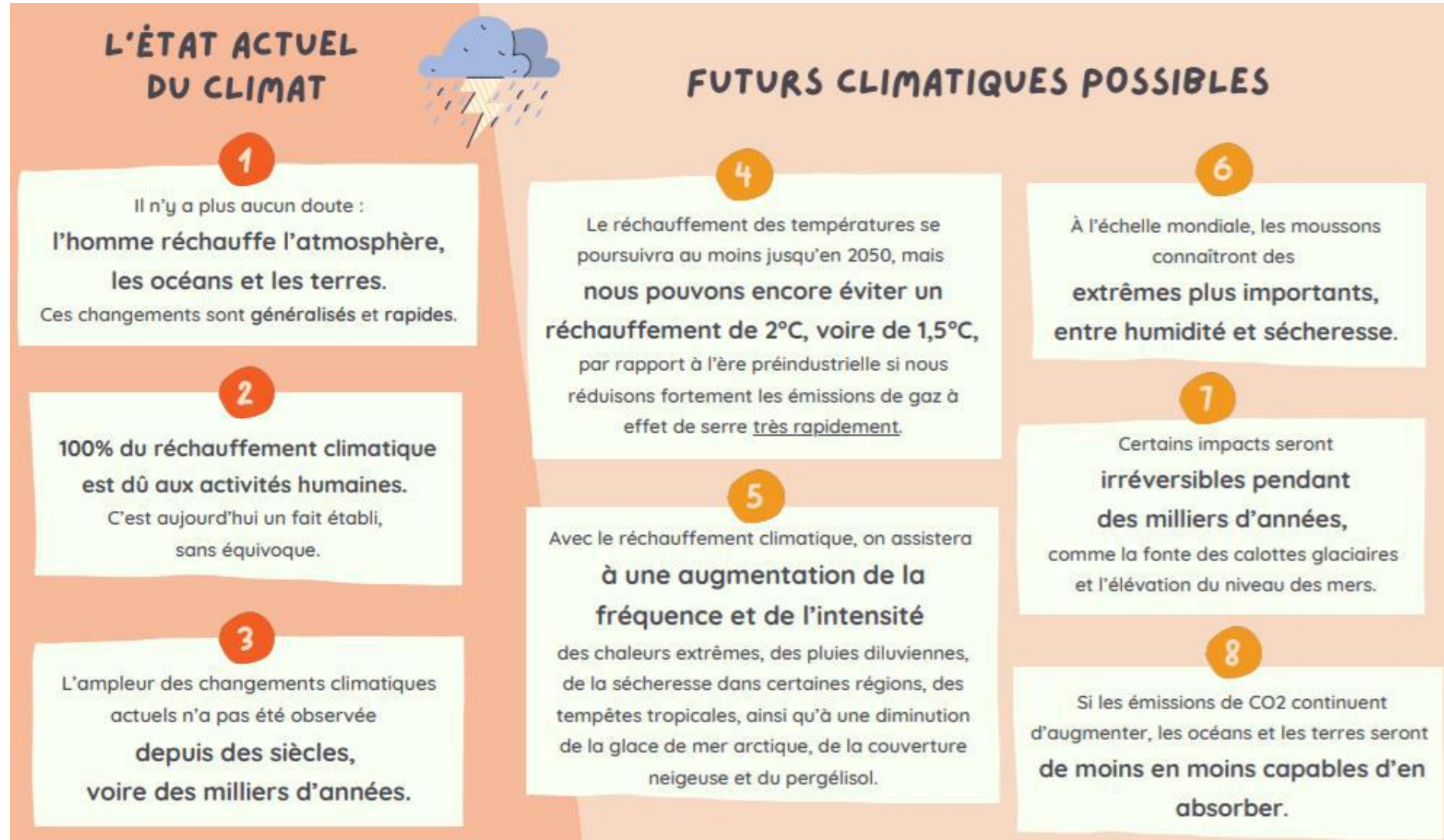


Pollutions

Energies fossiles

• Le changement climatique, qu'est-ce que c'est?

Des conséquences mondiales et régionales



[Source : Bon Pote](#)

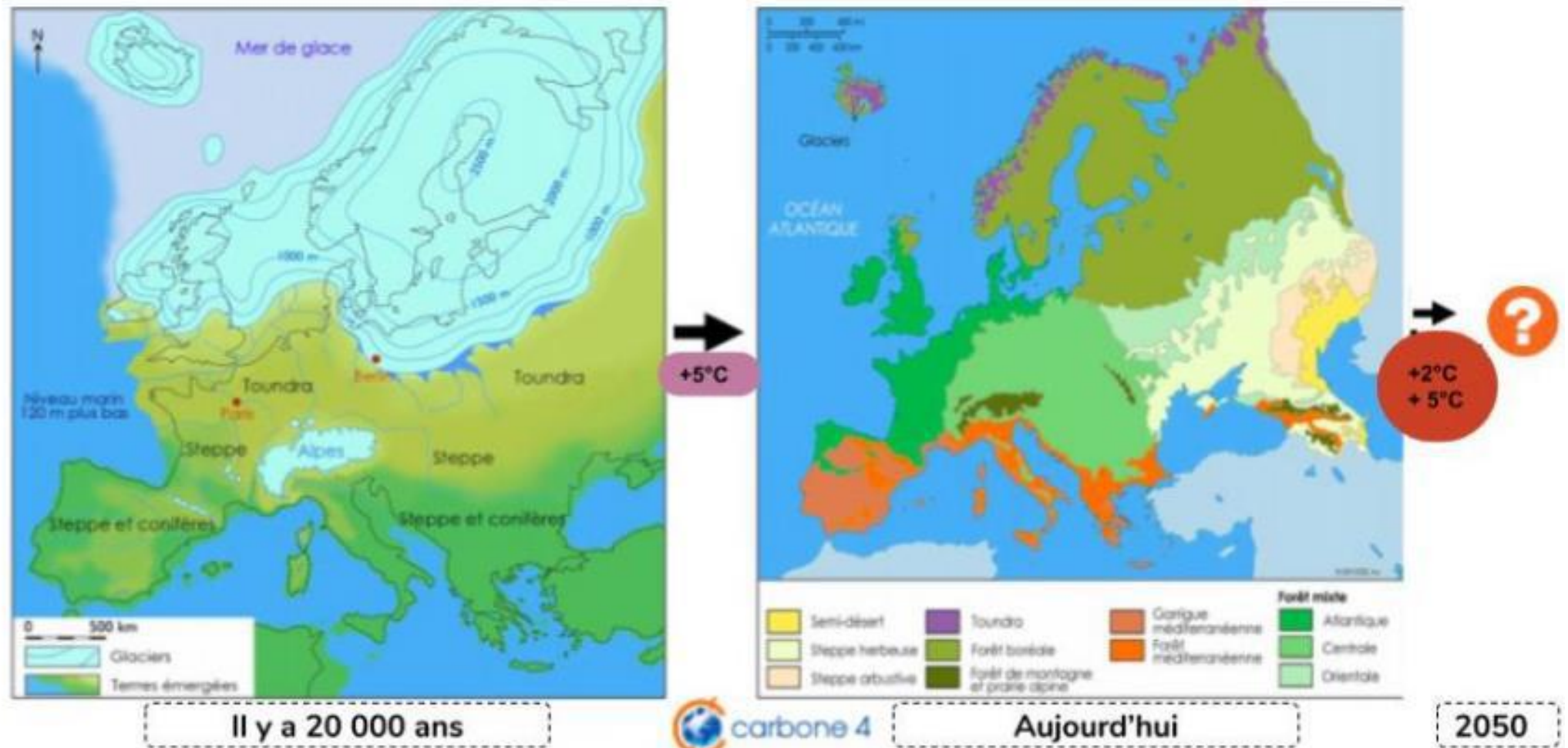
• Le changement climatique, qu'est-ce que c'est?

Des conséquences mondiales et régionales

- + 2,2 °C de températures moyennes en France
- 5 à 15 jours de vagues de chaleur en plus
- -10 % des cumuls des pluies en été
- 10 à 20 nuits tropicales dans la moitié nord de la France
- Deux fois moins de gelées en hiver

• Le changement climatique, qu'est-ce que c'est?

Des conséquences mondiales et régionales



Le changement climatique, un risque pour les entreprises du paysage

• Le changement climatique, un risque pour la gestion des chantiers

Causes :

- Vagues de fortes chaleurs
- Pluies diluviennes

Conséquences :

- Gestion des plannings au printemps et en été
- Disponibilité du matériel (risque de surchauffe)
- Accidentologie liée aux fortes chaleurs

• Le changement climatique, un risque pour le végétal

- Propagation rapide des bioagresseurs
- Mortalité accrue du végétal (stress hydrique, maladies, essences mal adaptées)
- Gestion de la ressource en eau
- Baisse de la production végétale (moins de disponibilité des plants)

Adapter son outil de travail : le végétal

• Choisir un matériel végétal adapté

- Espèces indigènes de la région biogéographique
- Cultivars sélectionnés
- Espèces acclimatées (attention au potentiel envahissant !)



• Gérer la ressource en eau

- Adapter si possible les périodes d'arrosages
- Proposer des solutions aux clients (oyas, arrosages automatiques, tuyaux microporeux, rétenteurs d'eau)
- Pailler, restructurer le sol
- Régler les hauteurs de coupes lors des tontes



• Pour en savoir plus

- [Réagir aux contraintes météorologiques](#) – Fiche Unep
- [Gestion des eaux pluviales par le végétal](#) – Fiche Unep
- [Choix des végétaux et changement climatique en contexte urbain](#) – Fiche Plante&Cité
- [Replay Journée technique "Choix des végétaux et changement climatique en contexte urbain"](#) - Webinaire Plante&Cité

Adapter le fonctionnement de son entreprise

• Protéger ses salariés

Règle :

L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L.4121-1 du Code du travail).

Exemples d'actions concrètes :

- actions de prévention des risques professionnels (document unique, plans canicules et grands froids, etc.) ;
- actions d'information et de formation ;
- mise en place d'une organisation et de moyens adaptés (aménagement des horaires de travail, équipements adaptés en fonction des circonstances, distribution d'eau potable, etc.)

• Informer le client et mettre en sécurité les biens

➤ Informer des différentes restrictions

- Arrosage
- Modifications des horaires de travail
- Impossibilité d'effectuer certains travaux (exemple des plantations en pleine canicule)

➤ Mettre en sécurité les biens jusqu'à réception du chantier

- Tant que le client n'a pas réceptionné la prestation réalisée par le paysagiste, tous les dommages qui seraient causés par les conditions climatiques sont à la charge de l'entrepreneur (mettre en place des CGV).

• Pour en savoir plus

- [Réagir aux contraintes météorologiques](#) – Fiche Unep
- [Mesures en période de sécheresse](#) – Fiche Unep
- [Guide ORSEC Départemental S6 – Disposition Spécifique « Gestion Sanitaire des vagues de chaleur »](#)
- [Les conditions générales de ventes](#) – Fiche et modèles Unep

Merci de votre attention

Unep
Union Nationale
des Entreprises
du Paysage

60 ter rue Haxo – 75 020 Paris
Tél. : 01 42 33 18 82 - Fax : 01 42 33 56 86
secretariat@unep-fr.org
www.lesentreprisesdupaysage.fr



Pour en savoir plus

- [Rapport GIEC 2021](#) (anglais seulement)
- [Synthèse du rapport du GIEC – Bon Pote](#)
- [Réagir aux contraintes météorologiques](#) – Fiche Unep
- [Gestion des eaux pluviales par le végétal](#) – Fiche Unep
- [Choix des végétaux et changement climatique en contexte urbain](#) – Fiche Plante&Cité
- [Replay Journée technique "Choix des végétaux et changement climatique en contexte urbain"](#) - Webinaire Plante&Cité
- [Mesures en période de sécheresse](#) – Fiche Unep
- [Guide ORSEC Départemental S6 – Disposition Spécifique « Gestion Sanitaire des vagues de chaleur »](#)

Les SVP de l'Unep pour vous accompagner

- [Lien vers les SVP : https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/espace-adherent/conseils-juridiques/](https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/espace-adherent/conseils-juridiques/)

Contact :

Quentin Mettray
Chargé de projets QSE – Unep

Courriel : qmettray@unep-fr.org
Téléphone : 06 13 54 59 89